



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Antwerpen : 11 - Kruisschansweg - 2040 Antwerpen Tel.: 02/544.97.89 Fax: 03/544.96.70
 Brugge : 284 - Spoonwegstraat - 8200 Brugge Tel.: 050/39.34.98 Fax: 050/39.34.98
 Brussels : 17 bte 4 - Avenue des Pagodes - 1020 Brussels Tel.: 02/245.46.95 Fax: 02/215.12.78
 Charleroi : 1 E bte 115 - Avenue Général Michel - 6000 Charleroi Tel.: 071/30.50.32 Fax: 071/31.67.35
 Hasselt : 35 - Zonhoekstraat - 3910 Neerpelt Tel.: 011/64.07.55 Fax: 011/64.07.55
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe Tel.: 041/34.17.00 Fax: 041/34.17.80

Banques : 000-1395124-70 001-2821893-45 196-4170042-67 T.V.A. BE 406.671.312
 240-0325513-82 340-0298168-28

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

Personnes responsables de l'exécution du travail

Nom, prénom : M. L. NUTAL

N° T.V.A. : _____

Adresse de : Rue du Mont de l'Escaiff

Installation : Foto Bonqueres

Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant : mise sous tension effectué sur base des prescriptions du RGIE Art. : 270.
- B) ~~Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.~~

Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes).

Distributeur : BEAILEC Raccordement suivant cablage tableau : Tension : 3x230V

Alimentation tableau princ. : 5 4 X 10 mm². Protection raccordement : 1 A.

Colonne d'alimentation : 4 4 X 16 mm². Interr-Sect Général : 1 A.

Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 4 R_t = 4 R_{tTCT} = 5 Mégohms.

Différentiel	I _n en A	I _{cc} en KA	I _n en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _n en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _n en A
A T J	40A		300mA		40A		300mA	6*			
B T N	63A		300mA								

Type de contrôle : A T. Jour

Type de contrôle : F. NUIT

Circuits	Protections	Sections	Sections	Circuits	Protections	Sections	Sections
3 II	D10	Ec1	Nombre PC :	6 II	D20	Chauf	Nombre PC :
10 II	D20	PC	II + T	III + T	D20	Acc.	III + T
4 III	D25	PC	Nombre PL :				Nombre PL :
1 II	D20	Sdb	Arrivées :				Arrivées :
8 II	D20	PC	Type Chauffage :				Type Chauffage :
1 II	D20	Chauf	Divers :				Divers :
5 II	D20	Cond. J					

INFRACTIONS : (voir code au verso)

Non

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.

Liaisons équipotentielles principales/secondaires : non visibles - existent sur déclaration du responsable du travail installées - non connectées.

Le différentiel général était a été plombé le les schémas ont été signés n'ont pas été signés.

Conclusion A) : l'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Conclusion B) : l'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales.

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le :

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou en cas où les infractions subsisteraient conformément à l'Art. 276/2, une copie du Procès Verbal sera envoyée à l'Administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur (nom + signature)

Le client

Le directeur de l'Organisme Agréé

[Signature]